

MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE LANORAIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 4 avril 2023 à 20 h.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, et messieurs Martin Lavallée, François Boisjoly, conseillers, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Est absente : madame Marie-Ève Mondor, conseillère

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

À 19 h 33 le comité de démolition s'est réuni pour statuer sur les demandes d'autorisation pour les bâtiments principaux situés aux 147 et 621, Grande Côte Est. Conséquemment, le Comité refuse les présentes demandes. Les demandes relatives aux 382, Grande Côte Est et aux 292 et 296, Grande Côte Ouest sont reportées.

2023-04-111

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 20 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-112

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | |
|-------|--|
| (111) | 1. Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (112) | 2. Adoption de l'ordre du jour; |
| (113) | 3. Approbation des procès-verbaux du 7 et 27 mars 2023; |
| | 4. Information et suivi de dossiers : |
| (114) | 4.1 Réfection de voirie – correction de déficiences – rang Saint-Henri; |
| (115) | 4.2 Réfection de voirie – correction de déficiences – rues Jean-Baptiste-Neveu et Joseph-Alphonse-Lusignan; |
| (116) | 4.3 Entente – travaux municipaux – agrandissement de l'école de la Source d'Autray; |
| (117) | 4.4 Programme d'aide financière à la restauration patrimoniale; |
| (118) | 4.5 Évènement – reconnaissance bénévole; |
| | 5. Administration : |
| (119) | 5.1. Infrastructures – consentement – FTTH MRC d'Autray – Projet S13871A; |
| (120) | 5.2. Image corporative; |
| | 5.3. Dépôt rapport trésorier d'élection; |
| | 5.4. Personnel; [report] |
| (121) | 5.5. CTRB – Facebook en direct; |
| | 6. Sécurité publique : |
| (122) | 6.1. Programme PAIR – service d'appels quotidiens pour aînés; |
| | 7. Travaux publics : |
| (123) | 7.1. Protocole d'entente avec le MTQ – entretien estival de certains chemins; |
| (124) | 7.2. Réfection de voirie – dépôt de soumissions; |
| (125) | 7.3. Services de laboratoire – travaux rue Rondeau – dépôt de soumissions; |
| (126) | 7.4. Entretien d'hiver des chemins – dépôt de soumissions; |
| (127) | 7.5. Acquisition de machinerie – demande de soumissions; |
| (128) | 7.6. Fauchage bord de chemins – demande de soumissions; |
| (129) | 7.7. Horticulture – budget; |
| | 8. Hygiène du milieu : |
| (130) | 8.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 126-2023 décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ pour le raccordement du puits 6.3 et travaux connexes à l'usine de production d'eau potable; |

- (131) 8.2. Entretien des bornes d'incendie;
- 9. Loisirs et culture :
 - (132) 9.1. Remplacement – équipements de parc;
 - (133) 9.2. Activités et évènements – budget;
 - (134) 9.3. Piscine;
 - (135) 9.4. Projets récurrents – demande de subvention;
 - (136) 9.5. Loisir et sport Lanaudière – renouvellement;
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire :
 - (137) 10.1. Comité consultatif d'urbanisme – recrutement;
 - (138) 10.2. Demande de dérogation mineure – 419, rue Faust;
 - (139-142) 10.3. Demande de permis PIIA;
 - 10.4. Demandes de certificat d'autorisation pour démolition :
 - (143) 10.4.1. 147, Grande Côte Est;
 - 10.4.2. 382, Grande Côte Est; **[report]**
 - (144) 10.4.3. 621, Grande Côte Est;
 - 10.4.4. 292, Grande Côte Ouest; **[report]**
 - 10.4.5. 296, Grande Côte Ouest; **[report]**
 - (145-146) 10.5. Journée de l'environnement et corvée de nettoyage;
 - 10.6. Projet de règlement pour modification; **[report]**
 - 10.7. Comité de démolition – membre; **[report]**
- (147-150) 11. Courrier;
- (151) 12. Approbation des comptes payés et à payer;
- 13. Divers;
- 14. Période de questions;
- 15. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-113

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 7 ET 27 MARS 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
 ET RÉSOLU

Que les procès-verbaux du 7 et 27 mars 2023 soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-114

RÉFECTION DE VOIRIE – CORRECTION DE DÉFICIENCES – RANG SAINT-HENRI

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a été notifié, par voie de mise en demeure, que des correctifs aux travaux réalisés devaient être apportés, le 23 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ladite mise en demeure exigeait la correction de ces déficiences au plus tard le 14 octobre 2022 à 17 h;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a été informé que les correctifs n'ont pas été réalisés dans les délais impartis;

CONSIDÉRANT QUE les travaux correctifs qu'a fait réaliser la municipalité suite à la résolution 2022-10-374 n'ont pu être complétés en 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à négocier une entente à temps/matériel, pour un montant n'excédant pas le montant maximal prévu par le Code municipal pour l'octroi d'un contrat de gré à gré, ou à demander des soumissions sur invitation, pour réaliser la correction des déficiences restantes par d'autres, aux frais de l'entreprise 9306-1380 Québec inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-115

RÉFECTION DE VOIRIE – CORRECTION DE DÉFICIENCES – RUES JEAN-BAPTISTE-NEVEU ET JOSEPH-ALPHONSE-LUSIGNAN

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a été notifié le 3 mars 2023, par voie de mise en demeure, que des correctifs aux travaux réalisés devaient être apportés;

CONSIDÉRANT QUE ladite mise en demeure exigeait qu'un calendrier de travaux soit déposé aux représentants de la municipalité avant le 16 mars 2023 à midi et que suite à l'acceptation de ce calendrier, les travaux devaient être réalisés avant le 15 juin 2023 à 17 h;

CONSIDÉRANT QUE à ce jour, l'entrepreneur n'a pas donné suite à ladite mise en demeure;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder dans les meilleurs délais à la négociation des ententes requises pour permettre la réalisation des travaux en début de saison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise le directeur général et greffier-trésorier à négocier une entente à temps/matériel, pour un montant n'excédant pas le montant maximal prévu par le Code municipal pour l'octroi d'un contrat de gré à gré, ou à demander des soumissions sur invitation pour réaliser la correction des déficiences par d'autres, aux frais de l'entreprise 9306-1380 Québec inc.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-116

ENTENTE – TRAVAUX MUNICIPAUX – AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE D'AUTRAY

CONSIDÉRANT les travaux d'agrandissement prévus pour l'école de la Source d'Autray;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de service scolaire des Samares a procédé à un appel d'offre pour l'agrandissement et rénovation de l'école primaire de la Source d'Autray;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2022-10-348 le Centre de service scolaire des Samares et la municipalité s'étaient entendus pour le partage de certains coûts dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'école de la Source d'Autray;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay

ET RÉSOLU

D'approuver le montant de 297 796,39 \$ soumis par le Centre de services scolaire des Samares pour la réalisation des travaux municipaux et l'aménagement d'un dépôt pour utilisation par la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-117

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, les protocoles d'entente relatifs aux demandes déposées dans le cadre du programme d'aide financière à la restauration patrimoniale (PSMMPI- Volet 1A).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-118

ÉVÈNEMENT – RECONNAISSANCE BÉNÉVOLE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 5 500 \$ pour l'organisation d'un évènement visant la reconnaissance de l'implication bénévole.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-119

INFRASTRUCTURES – CONSENTEMENT – FTTH MRC DE D'AUTRAY – PROJET S13871A

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser la compagnie CIMA+, pour le compte de la MRC de D'Autray, à installer trois nouveaux boîtiers PDZ sur des poteaux existants, dans le rang du Cavreau, le rang Saint-Henri et sur Grande Côte Ouest, tel que décrit aux plans soumis pour le projet FTTH – MRC DE D'AUTRAY – phase II.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-120

IMAGE CORPORATIVE

CONSIDÉRANT les démarches entreprises pour mettre à jour l'image corporative de la municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition développée par Communication Isabo;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De mandater madame Josiane Laporte, agente de communication, pour assurer la présentation et le lancement de la nouvelle image corporative.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la trésorière d'élection doit déposer devant le conseil municipal un rapport de ses activités sur l'application du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier précédent, lequel rapport est déposé par le directeur général et greffier-trésorier qui en fait une lecture sommaire.

2023-04-121

CTRB – FACEBOOK EN DIRECT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De retenir les services de CTRB pour la transmission en simultané des séances du conseil municipal sur la plate-forme Facebook en direct, et qu'un montant de 200 \$ (taxes en sus) soit mensuellement prévu à cette fin. Que cette somme soit prise à même le fonds général.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-122

PROGRAMME PAIR – SERVICE D'APPELS QUOTIDIENS POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie souhaite contribuer au sentiment de sécurité des personnes âgées et des personnes vivant seules sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Programme PAIR offre un service d'appels automatisés gratuit pour les usagers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie, en collaboration avec madame Julie Bourgeois de la pharmacie Familiprix de Lanoraie, adhère au Programme PAIR pour l'année en cours.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-123

PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MTQ – ENTRETIEN ESTIVAL DE CERTAINS CHEMINS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est favorable à la signature d'une entente concernant le balayage de la chaussée et le marquage ponctuel dans le secteur urbain (une partie de la rue Notre-Dame et du chemin de Joliette), et ce, pour les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT QUE ledit Ministère est disposé à nous verser la somme de 2 536,20 \$ (taxes en sus) pour le marquage ponctuel et 3 776 \$ (taxes en sus) pour le balayage de rues, afin que la municipalité puisse faire exécuter lesdits travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le préambule fait partie intégrante de la résolution.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente portant sur le marquage ponctuel et le balayage de rues avec le ministère des Transports à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-124

RÉFECTION DE VOIRIE – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offre sur invitation pour des travaux de réfection de voirie;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Construction et pavage Généreux inc.	78 271,76 \$
Pavage JD inc.	104 523,77 \$
Construction Moka excavation inc.	122 147,14 \$
G. Gingras inc.	199 620,94 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Construction et pavage Généreux inc., le contrat pour les travaux de réfection de voirie sur le chemin de Joliette et le rang Saint-Henri, au coût de 78 271,76 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-125

SERVICE DE LABORATOIRE – TRAVAUX RUE RONDEAU – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour un service de laboratoire dans le cadre des travaux de réfection de la rue Rondeau;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)
Les services EXP	23 247,95 \$
Solmatech	25 184,12 \$
ABS	28 421,91 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Les services EXP, le contrat de service de laboratoire dans le cadre des travaux de réfection de la rue Rondeau, au coût de 23 247,95 \$ (taxes incluses), et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-126

ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS – DÉPÔT DE SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par appel d'offre public pour l'entretien d'hiver des chemins;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues et déposées, soit :

Soumissionnaires	Montants (taxes incluses)		
	Option #1 (1 an)	Option #2 (3 ans)	Option #3 (5 ans)
G. Gingras Excavation	380 665,94 \$	1 170 779,74 \$	1 980 743,41 \$
D. Latour Excavation	S/O	2 317 045,76 \$	3 861 742,94 \$
Terrassement Baril (9230-8832 Québec inc.)	S/O	1 897 983,74 \$	3 307 013,40 \$
Les entreprises JFM Masse inc.	382 866,75 \$	1 148 600,25 \$	2 008 613,25 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
 ET RÉSOLU

Que le conseil municipal octroie au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie G. Gingras Excavation, le contrat pour l'entretien d'hiver des chemins, au coût de 1 980 743,41 \$ (taxes incluses), soit l'option #3 – 5 ans, et ce, tel que défini au devis.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-127

ACQUISITION DE MACHINERIE – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
 ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions par appel d'offre public pour l'acquisition d'un chargeur sur roue et de ses équipements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-128

FAUCHAGE BORD DE CHEMINS – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
 APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
 ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à demander des soumissions sur invitation pour les travaux de fauchage de bord de chemin pour la saison 2023.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-129

HORTICULTURE – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
 APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
 ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 25 000 \$ pour l'entretien annuel des aménagements paysagers des différents immeubles publics par l'achat de divers végétaux et fournitures à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-130 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 126-2023 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 215 000 \$ POUR LE RACCORDEMENT DU PUIITS 6.3 ET TRAVAUX CONNEXES À L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

La conseillère Lyne Clermont donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement décrétant un emprunt de 2 215 000 \$ pour les travaux de raccordement du puits 6.3 à l'usine de production d'eau potable, et dépose le projet de règlement 126-2023, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2023-04-131

ENTRETIEN DES BORNES D'INCENDIE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 6 500 \$ pour le nettoyage et la peinture de bornes d'incendie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-132

REPLACEMENT – ÉQUIPEMENTS DE PARC

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget de 15 000 \$ pour l'entretien d'équipements de parc et le remplacement d'un module de balançoire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-133

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS – BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser un montant de 20 000 \$ pour l'organisation de la série de spectacles Les Promenades du dimanche, un montant de 12 000 \$ pour l'organisation de Les Péchés mignons de Lanoraie et de 8 750 \$ pour la tenue de différentes activités culturelles.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-134

PISCINE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de service de la firme Aquatechno pour l'ouverture et la fermeture de la piscine, pour la saison estivale 2023, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante, et qu'un montant de 7 540 \$ (taxes en sus) soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-135 PROJETS RÉCURRENTS – DEMANDE DE SUBVENTION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à déposer à la MRC de D'Autray, des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets et événements récurrents. Lesquelles demandes sont faites pour les activités culturelles suivantes :

- Deux pièces de théâtre familiales extérieures – Robin des bois et Bill Bestiole;
- Les Promenades du dimanche;
- Les Péchés mignons de Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-136 LOISIR ET SPORT LANAUDIÈRE – ADHÉSION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 175 \$ soit autorisé pour adhérer à l'organisme Loisir et sport Lanaudière, incluant la participation aux activités de la Table des représentants du loisir municipal.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-137 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RECRUTEMENT

CONSIDÉRANT QUE le mandat de trois des sept membres du comité consultatif d'urbanisme viendra à échéance le 2 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite donner la chance à toutes les résidentes et tous les résidents de la municipalité de soumettre leur candidature pour occuper un des sièges laissés vacants;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier publie un avis d'appel de candidatures aux fins de pourvoir trois postes sur le comité consultatif d'urbanisme.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-138 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 419, RUE FAUST

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure au 419, rue Faust;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la construction d'un escalier métallique localisé en cour avant donnant accès au deuxième et troisième étages, alors que l'article 3.3.1.2.1 du règlement de zonage 269-90 stipule que dans les cours avant, seuls les escaliers découverts donnant accès au rez-de-chaussée sont autorisés;

CONSIDÉRANT les documents justificatifs transmis à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas l'ensemble des critères et objectif du règlement, soit :

- La démonstration du préjudice sérieux n'a pas pu être établie hors de tout doute. Il pourrait être possible, par exemple, d'agrandir le bâtiment afin d'y intégrer les escaliers métalliques;
- La demande de dérogation mineure n'est pas considérée comme ayant un caractère mineur;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement 1004-2001 (dérogations mineures aux règlements d'urbanisme) et les modifications apportées à l'article 145 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

De refuser de faire droit à la présente demande et qu'un traitement architectural soit prévu pour mieux intégrer l'escalier.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-139

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 155 À 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198 ET 6 568 372 À 6 568 375 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de lotissement afin de créer les lots 6 564 155 à 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198 et 6 568 372 à 6 568 375;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à créer 24 nouveaux lots à partir des 17 lots existants, soit sept terrains de plus;

CONSIDÉRANT le plan projet de lotissement daté du 6 mars 2023 portant le numéro minute 3142 de l'arpenteur-géomètre, madame Ève St-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la demande de permis de lotissement afin de créer les lots 6 564 155 à 6 564 172, 6 564 197, 6 564 198 et 6 568 372 à 6 568 375.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-140

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 564 159 À 6 564 162, 6 564 167 ET 6 564 169 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 564 159 à 6 564 162, 6 564 167 et 6 564 169;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements chacun;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction et le choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT l'absence d'un réel décroché dans la volumétrie du bâtiment, qu'il n'y a qu'un seul pignon ainsi que l'absence de détails architecturaux et de touches de bois naturel visant la mise en valeur de certains éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis pour la construction d'habitations multifamiliales isolées de six logements sur les lots 6 564 159 à 6 564 162, 6 564 167 et 6 564 169 et recommande la modification des plans afin de tenir compte des éléments identifiés comme omis et précédemment cités au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-141

DEMANDE DE PERMIS PIIA – LOTS 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 À 6 405 744 ET 6 458 184 À 6 458 189 (DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi de demandes de permis de constructions neuves sur les lots 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 à 6 405 744 et 6 458 184 à 6 458 189;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction de 24 habitations unifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction et le choix de couleurs et de matériaux soumis;

CONSIDÉRANT l'absence de détails architecturaux et de touches de bois naturel visant la mise en valeur de certains éléments architecturaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis pour la construction de 24 habitations unifamiliales jumelées sur les lots 6 405 726, 6 405 727, 6 405 729 à 6 405 744 et 6 458 184 à 6 458 189 et recommande la modification des plans afin de tenir compte des éléments identifiés comme omis et précédemment cités au préambule.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-04-142 DEMANDE DE PERMIS PIIA – RUE DES CABOTEURS LOT 6 458 166
(DÉVELOPPEMENT DES ÉTANGS)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis de construction neuve pour le lot 6 458 166;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale 1083-2017;

CONSIDÉRANT QUE le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

CONSIDÉRANT les plans d'implantation et les plans de construction soumis;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne respecte pas les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 22 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Lavallée
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal refuse de faire droit à la demande de permis de construction sur le lot 6 458 166.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-143

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION – 147, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 147, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil local du patrimoine a pris connaissance de la présente demande de démolition et qu'elle ne respecte pas l'ensemble des critères et objectifs du règlement notamment du fait que le bâtiment peut être restauré;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, et refuse de faire droit à la demande de démolition du bâtiment situé au 147, Grande Côte Est, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-144

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DÉMOLITION – 621, GRANDE CÔTE EST

CONSIDÉRANT la demande d'un certificat d'autorisation au comité de démolition, pour le bâtiment principal au 621, Grande Côte Est;

CONSIDÉRANT le règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR le conseiller François Boisjoly
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal prenne acte de la décision du comité de démolition, et refuse de faire droit à la demande de démolition du bâtiment situé au 621, Grande Côte Est, et informe à l'effet que toute personne intéressée peut porter cette décision en appel dans les 30 prochains jours, et ce, conformément aux dispositions prévues au règlement 1074-2009 régissant la démolition de bâtiments.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-145

CORVÉE DE NETTOYAGE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Lavallée
ET RÉSOLU

De fournir des gants et des sacs-poubelle aux citoyens participant à la corvée de nettoyage et d'octroyer trois bons d'achat d'une valeur de 50 \$ échangeables dans les commerces de Lanoraie afin de favoriser la participation à cette corvée.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-146

JOURNÉE DE L'ENVIRONNEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'agente de communication soit autorisée, dans le cadre d'une journée thématique sur l'environnement, à effectuer les dépenses nécessaires pour la tenue d'activités et à signer les contrats avec les différents intervenants, et ce, conformément aux dispositions de l'article 8 du règlement 96-2017.

Qu'un budget de 5 000 \$ soit accordé à cette fin.

Que le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à payer les factures à même le budget, autres revenus et subventions de cette activité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-147

DÉCLARATION LANAUDOISE – HABITER LANAUDIÈRE – APPUI

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'habitation vécus dans l'ensemble des régions du Québec entraînant une crise du logement majeure;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière connaît une croissance démographique au-dessus de la moyenne nationale et bénéficie d'un important solde migratoire positif;

CONSIDÉRANT QUE les projections démographiques, selon l'Institut de la statistique du Québec, prévoient une augmentation de 85 700 personnes d'ici 2041 dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la région de Lanaudière se démarque par sa vitalité et sa qualité de vie;

CONSIDÉRANT la volonté des décideurs lanaudois de rendre la région attractive, tant par ses milieux naturels que par ses milieux de vie de qualité;

CONSIDÉRANT QUE l'attractivité d'un territoire passe, entre autres, par sa capacité à loger de manière adéquate ses citoyens;

CONSIDÉRANT la grande préoccupation des élus lanaudois quant à la complexité des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONSIDÉRANT les enjeux liés à l'aménagement durable du territoire et les impacts des décisions prises aujourd'hui pour les générations futures;

CONDÉRANT QUE les municipalités, à titre de gouvernement de proximité, connaissent les enjeux liés à leur territoire et sont en mesure de proposer des réponses innovantes;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent développer leur territoire en fonction de la capacité des infrastructures disponibles et en respect des milieux de vie;

CONSIDÉRANT la complexité de soutenir le développement de logements abordables ou de logements sociaux et communautaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

D'appuyer le conseil d'administration de la Table des préfets de Lanaudière, les élus lanaudois et les partenaires réunis dans le cadre du Forum lanaudois sur l'habitation 2022 et de convenir unanimement avec eux de ce qui suit :

1. D'assumer un leadership mobilisateur dans le développement de solutions novatrices en termes d'habitation au bénéfice de la population de la Municipalité de Lanoraie et de la région de Lanaudière;
2. De s'engager à évaluer plus largement les différents modèles d'habitations possibles, dans le respect des spécificités territoriales propres à la Municipalité de Lanoraie et à la région de Lanaudière;
3. De collaborer avec les partenaires de la région afin de mettre de l'avant les défis liés au développement de logements sociaux et communautaires aux autres paliers de gouvernement et de demander au gouvernement du Québec de rendre les programmes de la SHQ plus accessibles et faciles d'utilisation sur le territoire de la Municipalité de Lanoraie et de la région de Lanaudière;
4. De demander au gouvernement du Québec de soutenir adéquatement le développement de logements abordables et de logements sociaux et communautaires pour l'ensemble du territoire lanaudois et d'offrir de l'accompagnement aux municipalités qui le désirent.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-148

JEUNESSE, J'ÉCOUTE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-149

ASSOCIATION DES TRAPPEURS PROFESSIONNELS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 50 \$ soit versé à l'Association des trappeurs professionnels du Québec dans le cadre du concours « Valorisons le castor ».

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-150 **JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-04-151

APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 296 499.49 \$ (522930 à 523050, PA 1277 à PA 1294, 11812, 11845 à 11870) soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 21 H 3 À 21 H 22

Le conseiller Martin Lavallée s'absente durant la période de questions, de 21 h 12 à 21 h 14.

2023-04-152

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller François Boisjoly
APPUYÉ PAR la conseillère Lyne Clermont

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents : André Villeneuve, Lyne Clermont, Martin Lavallée, François Boisjoly, Lucie Ouellet et Josée Castonguay

D'ajourner la présente séance au 11 avril 2023 à 19 h 15.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire